

5. Suspension possible des envois de mails relatifs aux réservations

Fonctionnalité mise à disposition le **mercredi 27 mai**.

Dans le cadre de la mise en place de services de drive (ou « Prêts à emporter » ou « Click and collect » ou tout autre terme approprié J), certaines bibliothèques ont fait le choix de s'organiser manuellement pour le retrait des réservations et souhaitent de ce fait suspendre l'envoi automatique des mails relatifs aux réservations, afin de gérer cela en dehors SIGB (généralement en contactant l'abonné par téléphone).

Dans Decalog SIGB, il y a 3 mails relatifs aux réservations :

- L'avis de disponibilité d'une réservation, automatiquement envoyé lors de l'attribution d'un exemplaire à la réservation d'un abonné, afin que ce dernier soit prévenu que sa réservation est disponible.
- L'avis de suppression d'une réservation (qu'elle soit attribuée ou en attente), automatiquement envoyé lorsque le personnel de la bibliothèque supprime la réservation d'un abonné.
- L'avis d'ajournement d'une réservation, moins fréquent, automatiquement envoyé lorsque l'on remet en attente une réservation (ce cas arrive uniquement lorsque l'on prête un exemplaire à un abonné alors que cet exemplaire était attribué à la réservation d'un autre abonné).

L'envoi de ces mails était jusqu'à présent automatique : désormais, il est possible pour chacun des 3 cas de choisir de maintenir l'envoi ou non. A noter que le cas de suppression de la réservation a été dissocié en deux sous-cas, paramétrables séparément : le cas de la suppression d'une réservation en attente (pour lequel le lecteur n'a pas encore eu de document attribué) et celui de la suppression d'une réservation attribuée (pour lequel le lecteur a eu un mail d'attribution de réservation).

Le paramétrage est à faire :

- Pour les réseaux de bibliothèque (multi-sites) : chaque site choisit le fonctionnement qui lui convient pour les attributions qui sont effectuées chez lui. Pour cela, il faut aller dans Administration du réseau > Réseau > sélectionner un site > sous-onglet Communication abonnés. Répétez ensuite l'opération pour tous les sites du réseau concernés.

decalog SIGB Angélique DUPONT Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Utilisateurs Réseau Profils Assistants de prêts Périphériques Regroupements de sites Comptes SMS Planificateur de tâches

Ajouter Modifier

Réseau

Reseau des mediatheques du Haut-Vivarais

Bassins

Nom Effacer Rechercher

Nom

Bassin Doux/Eyrieux

Bassin des Dévières

Sites

Nom Effacer Rechercher

Nom

Bassin Doux/Eyrieux

Médiathèque de la Vallée du Doux

Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Bassin des Dévières

Médiathèque des Dévières

Point lecture des Dévières

Hors bassin

Médiathèque du plateau du Haut-Lignon

Bibliothèque des collines de Monteil

Modifier un site

Informations

Nom Médiathèque de la Vallée du Doux

NOTE : vous pouvez appeler le support téléphonique si vous souhaitez modifier le nom de votre bibliothèque

Paramètres Calendrier **Communication abonnés** Transfert SMS Portail public Acquisition

Il est nécessaire de tester les modèles de documents (dans le module Paramètres, onglet Modèles de documents) si les communications sont activées

Lors de l'attribution d'une réservation

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

- ☒ Envoyer immédiatement un avis de disponibilité par mail
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par mail

Si l'abonné est à prévenir par **lettre** :

- ☒ Envoyer ultérieurement un avis de disponibilité par lettre
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par lettre

Si l'abonné est à prévenir par **SMS** :

- ☒ Envoyer immédiatement un avis de disponibilité par SMS
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par SMS

Lors de la suppression d'une réservation en attente

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

- ☒ Envoyer immédiatement un avis de suppression par mail
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de suppression par mail

Si l'abonné est à prévenir par **SMS** :

- ☒ Envoyer immédiatement un avis de suppression par SMS
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de suppression par SMS

Lors de la suppression d'une réservation attribuée

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

- ☒ Envoyer immédiatement un avis de suppression par mail
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de suppression par mail

Si l'abonné est à prévenir par **SMS** :

Valider Annuler

- Pour les bibliothèques isolées (mono-site) : aller dans Administration du réseau > Site > sous-onglet Communication abonnés.

decalog SIGB Angélique DUPONT Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

Utilisateurs Site Profils Assistants de prêts Périphériques Planificateur de tâches

Ajouter un site Modifier

Modifier le site

Informations

Nom: Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux

NOTE : vous pouvez appeler le support téléphonique si vous souhaitez modifier le nom de votre réseau

Paramètres Calendrier **Communication abonnés** Portail public Acquisition Arrêts du bibliobus

Il est nécessaire de tester les modèles de documents (dans le module Paramètres, onglet Modèles de documents) si les communications sont activées

Lors de l'attribution d'une réservation

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

☒ Envoyer immédiatement un avis de disponibilité par mail

☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par mail

Si l'abonné est à prévenir par **lettre** :

☒ Envoyer ultérieurement un avis de disponibilité par lettre

☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par lettre

Lors de la suppression d'une réservation en attente

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

☒ Envoyer immédiatement un avis de suppression par mail

☐ Ne pas envoyer d'avis de suppression par mail

Lors de la suppression d'une réservation attribuée

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

☒ Envoyer immédiatement un avis de suppression par mail

☐ Ne pas envoyer d'avis de suppression par mail

Lors de l'ajournement d'une réservation attribuée

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

☒ Envoyer immédiatement un avis d'ajournement par mail

☐ Ne pas envoyer d'avis d'ajournement par mail

Valider Annuler

Ainsi, si l'on choisit par exemple de ne pas envoyer de mail lors de l'attribution d'une réservation, on change le paramétrage dans cet onglet, et le logiciel prévient à ce moment-là que **l'avis sera considéré comme envoyé et l'abonné marqué comme prévenu**.

Si l'abonné est à prévenir par **mail** :

- ☐ Envoyer immédiatement un avis de disponibilité par mail
- ☒ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par mail : **l'avis est considéré comme envoyé et l'abonné est marqué comme prévenu**

En effet, si l'on effectue ce choix-là, le logiciel considère que l'abonné a été prévenu manuellement (par téléphone ou tout autre moyen jugé approprié) par la bibliothèque, et cela est indiqué au niveau de la réservation, dans la colonne « Abonné prévenu par », que ce soit :

- Depuis la liste des réservations de l'abonné en prêt/retour

Réservations (1 disponible - 1 en attente)

Ajouter

Code exemplaire	Type	Titre	Public visé	Localisation	Date de demande	Date d'attribution	Valable jusqu'au	Abonné prévenu par	Prolongations	Ret...
500699		Alice au pays des merveilles	Jeune		22/05/2020	22/05/2020	28/05/2020	Autre (manuellement)	0	
		Les oiseaux de proie. 02 : L'héritage ...			25/05/2020			Non prévenu	0	

Traitements par lot Toutes les réservations

- Ou depuis la liste des réservations (module Circulation > onglet Réservations)

Liste des réservations								
	Code-barres ab.	Nom et Prénom	Etat de la réservati...	Abonné prévenu par	Code exemplaire	Type	Titre	Site de retrait
	9782757800232	ACARAT, Sabrina	En attente	Non prévenu			Divertissements	Médiathèque de la Vallée ...
	9782757800232	ACARAT, Sabrina	Disponible	Autre (manuellement)	500699		Alice au pays des merveilles	Bibliothèque du bassin de I...

Ce choix implique donc de mettre en place un **suivi manuel hors SIGB de ces réservations**, de manière à être en mesure d'identifier les abonnés qui ont bien été prévenus manuellement, et ceux qui ne l'ont pas été (soit parce que l'abonné n'était pas joignable par téléphone à ce moment-là, soit parce qu'il n'était pas possible pour la personne qui a effectué l'attribution de contacter l'abonné à ce moment-là, etc.). Une des méthodes possibles est de matérialiser les deux cas physiquement sur l'étagère : un emplacement contenant les documents dont le lecteur a été prévenu, et l'autre avec les documents dont le lecteur reste à prévenir.

A noter par ailleurs qu'il est possible également de choisir de marquer comme prévenus manuellement les abonnés en mode lettre (les lettres d'avis de disponibilité d'une réservation ne seront plus générées), et également les abonnés qui l'ont été par SMS (seulement pour les bibliothèques disposant de [l'option permettant la gestion des SMS](#)).

Si l'abonné est à prévenir par **lettre** :

- ☒ Envoyer ultérieurement un avis de disponibilité par lettre
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par lettre

Si l'abonné est à prévenir par **SMS** :

- ☒ Envoyer immédiatement un avis de disponibilité par SMS
- ☐ Ne pas envoyer d'avis de disponibilité par SMS